



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11470-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9200 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. La modification au Règlement de permis et certificats et à l'administration des Règlements de zonage, de lotissement et de construction vise à, d'une part, permettre la reconstruction des bâtiments principaux qui sont situés sur un terrain enclavé et d'autre part, permettre à l'officier municipal d'exiger tout autre plan, document ou étude de caractérisation jugés pertinents dans le cadre de toute demande de permis ou de certificats. L'ensemble du territoire municipal sera assujéti à ce Règlement.
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 1^{er} mai 2018 à 18 h 15. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de Règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Une illustration du territoire municipal peut être consultée au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ainsi qu'au bas cet avis.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 20^e jour d'avril 2018.

Jacques Arsenault
Greffier

